



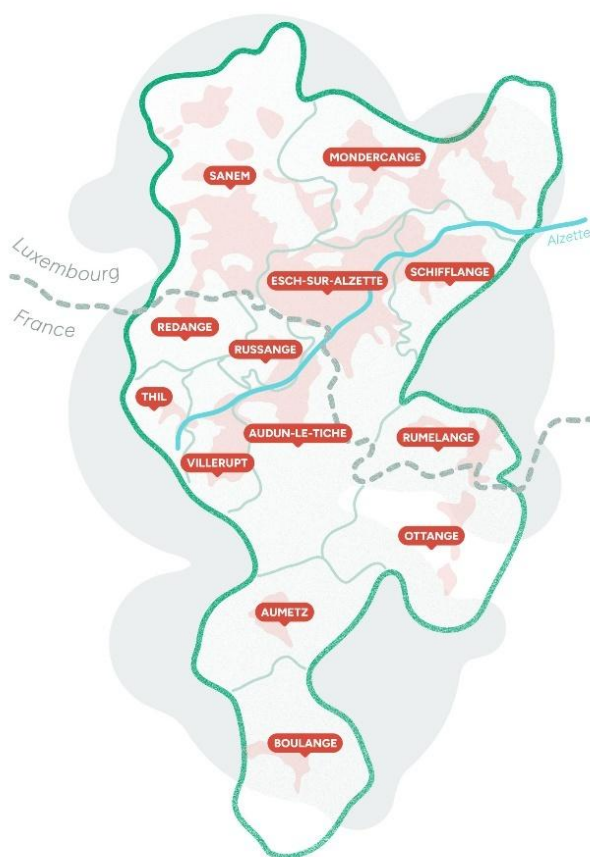
Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union

Grande Région | Großregion

État des lieux initial des initiatives citoyennes sur Alzette Belval



Introduction – Le projet INTERREG Alzette Belval, avec les citoyens pour la transition écologique : un projet destiné à renforcer l'implication citoyenne à l'échelle de l'agglomération transfrontalière

Cofinancé par le Fonds européen pour le développement régional, le projet INTERREG « Avec les Citoyens pour la Transition Écologique » (ACTE) a pour objectif de motiver, encourager et construire avec les citoyens d'Alzette Belval, « nos solutions pour le climat » sous la forme de nombreux projets citoyens. Le projet ACTE tente d'apporter une réponse aux problématiques soulevées par le changement climatique dans une démarche de type ascendante ou bottom-up. Il vise ainsi à permettre aux citoyens de devenir les acteurs du changement, en leur conférant une place centrale dans l'accompagnement de la transition écologique dans leurs territoires.

Concrètement, les habitants seront appuyés, outillés et accompagnés afin d'aborder par eux-mêmes différents sujets problématiques de leur quotidien, problèmes que rencontrent par ailleurs les habitants des communes voisines. Des échanges liés à ces problèmes naîtront des solutions pertinentes pour les uns et les autres. Les habitants d'Alzette Belval deviendront des acteurs concrets du développement de leur propre territoire et contribueront à engager celui-ci dans la transition écologique. Une part importante du projet est également consacrée à la sensibilisation du grand public et des décideurs locaux au changement climatique et aux solutions possibles. Les acteurs de soutien du projet seront fortement mobilisés sur ce point pour conscientiser collectivement et individuellement les citoyens et les parties prenantes sur les enjeux climatiques et l'importance de leur participation à la transition écologique, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques et les solutions concrètes pour favoriser des changements durables et positifs.

Cet état des lieux vise à donner un aperçu global de l'implication citoyenne à l'échelle des communes de l'agglomération d'Alzette Belval. Il s'inscrit dans le cadre du premier module de travail du projet ACTE, « Pour une agglomération plus résiliente : Repérer, Mobiliser, Engager les citoyens d'Alzette Belval ». Fruit des échanges avec les treize communes du groupement et avec les aménageurs institutionnels de l'agglomération, ce recueil présente les projets d'implication citoyenne existants et leurs résultats, tant positifs que négatifs.

Des projets avec les citoyens plus ou moins élaborés - panorama des différents outils de participation et de consultation citoyenne dans les communes d'Alzette Belval

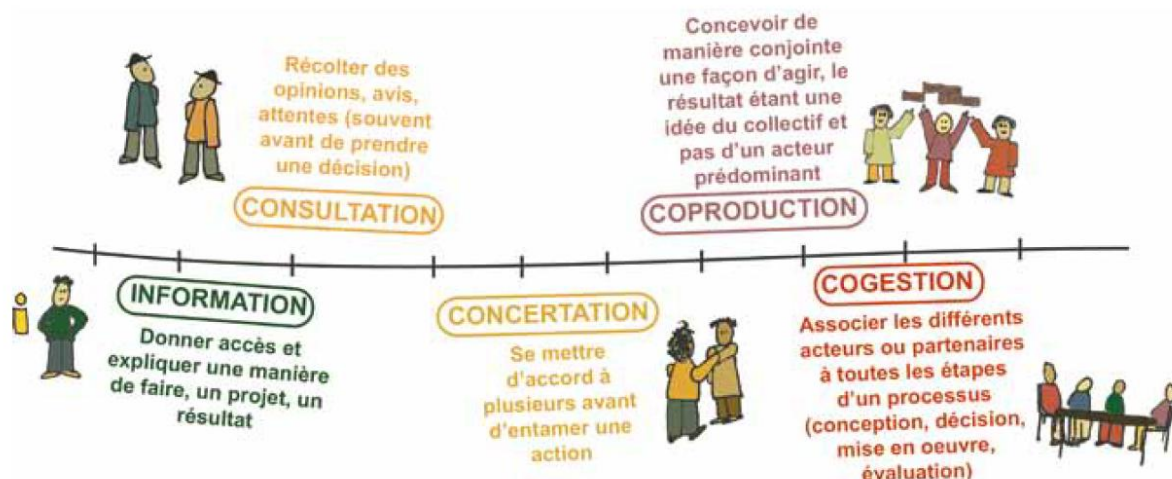
Pour s'engager dans le projet ACTE, il convenait d'établir un point de départ : que font déjà les communes en matière d'implication citoyenne ? Comment cela fonctionne-t-il ? À cette fin, des entretiens ont été menés avec les élus et techniciens des communes pour identifier les démarches existantes en matière d'implication citoyenne pour la transition écologique et sociale sur le territoire d'Alzette Belval.

Les projets citoyens existent, mais ces derniers sont inégalement répartis sur Alzette Belval avec une dynamique citoyenne plus forte et aboutie dans certaines communes que dans d'autres.

Cette partie aborde les grandes dynamiques territoriales en matière de participation citoyenne sur le périmètre du GECT Alzette Belval ainsi que les principaux projets citoyens.

La mobilisation citoyenne sur le territoire d'Alzette Belval repose sur plusieurs outils, plus ou moins institutionnalisés, et qui font l'objet d'une utilisation différenciée en fonction des communes interrogées.

Les différents projets et initiatives de mobilisation des citoyens recensés dans cette partie le sont en fonction de l'échelle de participation citoyenne suivante :



A. L'information

Différents outils permettent aux communes de donner accès à l'information, d'expliquer une manière de faire, un projet ou un résultat.

a) La communication institutionnelle

Toutes les communes interrogées indiquent recourir à des outils de communication à destination des citoyens pour leur donner accès à des informations sur ce qu'il se passe dans la commune.

Ces outils de communication peuvent prendre différentes formes : elles peuvent être des distributions toutes boîtes (Audun-le-Tiche, Boulange, Esch-sur-Alzette, Ottange, Russange,

Sanem, Thil), des publications sur le site Internet de la commune (Boulange, Mondercange, Ottange, Russange, Schifflange), ou sur des groupes Facebook (Thil, Rédange, Russange).



Concernant la communication numérique, des communes françaises (Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange) indiquent utiliser PanneauPocket, une application mobile de communication à destination des habitants. Service de communication entre les collectivités et leurs habitants, cette application permet aux utilisateurs d'être prévenus instantanément de l'actualité de leurs communes. L'inscription et l'utilisation sont gratuites pour les habitants, les coûts étant intégralement pris en charge par les collectivités.



Au Luxembourg, les communes d'Esch et de Sanem utilisent l'application Hoplr, un réseau social gratuit et fermé qui se concentre sur l'interaction sociale entre les résidents et leur engagement dans le quartier.



Les communes de Rumelange et de Schifflange disposent, quant à elles, de leurs propres applications numériques.

b) La réunion d'information

Comparable sur la forme aux réunions publiques, la réunion d'information ne revêt pas de caractère contraignant. Elle peut être organisée à tout moment, à la demande des citoyens ou des élus locaux.

Illustration 1 : Les réunions publiques dans les 9 quartiers à Thil



À Thil, de 2023 à début 2024, des réunions publiques ont eu lieu dans les neuf quartiers de la commune, avec un déplacement du maire dans chaque quartier. Un rendez-vous a été donné aux citoyens au moyen d'une communication toutes boîtes, afin de pouvoir discuter de leurs doléances, souhaits ou revendications. Chaque visite de quartier publique a réuni environ 20 à 40 habitants. Sur base des échanges avec les habitants, l'exécutif communal s'est alors engagé à mettre en œuvre certaines solutions et à revenir auprès des citoyens.

Dans la même perspective, une fois par an, le collège échevinal de Sanem va à la rencontre des habitants dans les différents quartiers de la ville. Cependant, à l'occasion de ces déplacements, les habitants ont davantage tendance à exprimer leurs mécontentements qu'à partager leurs avis ou propositions sur les projets, ce qui implique de mener un dialogue constructif avec eux. Une initiative similaire est envisagée à Villerupt sous la forme d'une marche citoyenne

rassemblant les citoyens et les élus afin d'échanger sur des projets pour la commune. L'idée est d'aller à la rencontre des habitants, en organisant une marche citoyenne par quartier.

Par ailleurs, la Ville d'Esch a mis en place une plateforme « Demande d'entrevue » sur son site Internet, afin de permettre aux habitants de formuler des demandes pour rencontrer des élus. Une rencontre peut être demandée par les citoyens avec un membre du Collège des bourgmestres et échevins ou un responsable de l'administration communale. Il s'agit là d'une forme plus individuelle de la réunion d'information qui permet au citoyen d'aller à la rencontre d'un responsable ou d'un élu communal.

Illustration 2 : Le Forum Metzeschmelz

Le Forum Metzeschmelz est une réunion d'information et de participation ouvert aux citoyens sur une base semestrielle. Ces réunions d'information ont pour but d'attirer l'attention du grand public sur le projet d'aménagement en cours sur le site de Metzeschmelz. À cet égard, le forum de printemps du 22 avril 2023 (« Fréijoursforum ») a été l'occasion de rassembler et d'informer la population sur le projet et de répondre à leurs interrogations. Au total, trois ateliers portant sur les sujets relatifs aux modes de vie, à la mobilité et à l'utilisation intermédiaire, ont réuni 190 personnes au total. Le forum d'automne du 30 septembre 2023 (« Hierschtforum ») a permis quant à lui de réunir une centaine de participants et a été l'occasion d'échanges avec les responsables politiques et les planificateurs. Un forum spécifique pour les jeunes a été organisé en juillet 2024 afin d'impliquer de manière ciblée les citoyens plus jeunes dans la planification territoriale et écouter leurs idées ainsi que leurs attentes pour l'avenir de Metzeschmelz.

« Fréijoursforum Metzeschmelz 2023 »



Crédit photos : AGORA s.à.r.l. & Cie

« Hierschtforum Metzeschmelz 2023 »



Crédit photos : AGORA s.à.r.l. & Cie

c) La réunion publique dans le cadre de la concertation publique obligatoire

La réunion publique est une démarche s'inscrivant dans le cadre plus large de la concertation publique. Ce mode d'association des citoyens aux décisions publiques s'apparente à celle du ministère ouvert, permettant aux décideurs de dialoguer avec les citoyens sur des projets qui les concernent au premier chef. À cet égard, la réunion publique vise à présenter un ou plusieurs projets sur un territoire donné et permet à chaque citoyen de s'informer, de se

documenter et d'obtenir des réponses à leurs interrogations. En d'autres termes, il s'agit davantage d'un outil d'information descendant (des décideurs vers les publics) utilisée au cours du processus de concertation, que d'un véritable dispositif de participation citoyenne. L'objectif d'une réunion publique est d'écouter les points de vue et les besoins des habitants sur un projet proposé pour l'adapter, voire le redéfinir collectivement, dans une dynamique de coopération.

Sur Alzette Belval, plusieurs communes ont déjà organisé des réunions publiques avec leurs administrés. Il s'agit des communes de Audun-le-Tiche (F), Aumetz (F), Mondercange (L), Ottange (F), Rédange (F), Russange (F), Sanem (L), Thil (F) et Villerupt (F). Ces réunions publiques sont majoritairement à l'initiative des communes. Elles peuvent parfois vêtir un caractère obligatoire lorsqu'elles sont prévues par les textes réglementaires préalablement à l'adoption ou à la révision de certains documents d'urbanisme.

Illustration : Les réunions publiques à l'initiative de l'établissement public d'aménagement d'Alzette Belval

Préalablement à la mise en œuvre de ses opérations d'aménagement, l'EPA Alzette Belval est tenu d'organiser des réunions publiques avec les habitants pour leur présenter les différentes options d'aménagement envisagées sur le territoire. Parmi les nombreux exemples pouvant être cités, il y a la réunion publique d'information autour du projet urbain d'Écoquartier de la Nock à Rédange qui s'est tenue le 29 septembre 2021. D'après le compte rendu public de la réunion, cette dernière avait pour objectif de « présenter le projet d'Écoquartier de la Nock au plus grand nombre, notamment de Rédangeois ; présenter le bilan de la concertation et apporter des réponses ; recueillir les questions supplémentaires des participants ». Cette réunion publique a mobilisé une quinzaine de participants, ce qui représente un succès relatif en termes de mobilisation citoyenne dans la mesure où les réunions publiques sont généralement très peu fréquentées.



Ces différents outils d'information, classiques ou numériques, apparaissent souvent indispensables pour renseigner les citoyens sur un projet ou une politique publique, mais présentent aussi plusieurs limites fondamentales. Les réunions publiques, qu'elles revêtent un caractère obligatoire ou non, sont souvent perçues comme inutiles car peu d'habitants viennent prendre part aux réunions, et ce même quand le sujet est à la demande des citoyens. Les city app numériques ne touchent que les abonnés, elles n'ont pas conséquent qu'une

couverture limitée. Enfin, la plupart des distributions toutes boîtes sont jetées avant même leur lecture.

d) La sensibilisation

Illustration 1 : Le programme WATTY (CCPHVA)



Dans le but de rendre les enfants (3 à 11 ans) acteurs à part entière du changement climatique, le programme Watty¹ propose aux collectivités territoriales un programme pédagogique complet afin de sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires à la transition énergétique et écologique, et plus largement aux enjeux environnementaux posés

par la problématique du changement climatique. En lien avec les enseignants, des animations ludiques et pédagogiques sont assurées par des intervenants spécialisés sur des thèmes variés et adaptés à l'âge des enfants. Différentes thématiques du quotidien sont abordées, comme l'éclairage, les appareils électriques, l'eau, les énergies, les déchets, l'écomobilité, le chauffage et la climatisation ou encore le réchauffement climatique. Très réceptifs, les enfants deviennent de véritables acteurs de la transition énergétique. Ambassadeurs auprès de leurs familles, les enfants peuvent contribuer à la diffusion des bonnes pratiques relatives à la réduction des consommations d'énergie au sein des foyers. Le programme Watty vise, en substance, à former les écocitoyens de demain, mobilisés pour la construction d'une société plus durable et plus responsable.



Sur Alzette Belval, la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), est engagée dans le programme Watty depuis 2023. Cinq communes se sont plus précisément engagées dans le programme, en prenant en charge une partie du financement du dispositif : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Rédange et Russange.

¹ Créé en 2013 par Eco CO2, une éco-entreprise innovante et soutenue par le Ministère de la Transition écologique et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

De novembre 2023 à juin 2024, trois événements thématiques d'une durée d'1h à 1h30, animés par un intervenant spécialisé de l'association Lorraine Énergies Renouvelables, ont eu lieu dans les sept écoles participantes : « sensibilisation générale aux économies d'énergie » ; « l'eau, une ressource à préserver » ; « chauffage et climatisation » ; un quatrième atelier bonus « tri et réduction des déchets » a été proposé par l'ambassadrice du tri de la CPHVA. Ce projet pédagogique a permis de sensibiliser 416 élèves issus de 18 classes différentes allant du CP au CM2 (6 à 11 ans). Mais, la réussite du programme dépend en grande partie de la volonté et de l'engagement des enseignants.

Illustration 2 : Les plantations citoyennes pour les naissances (Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Rumelange, Schifflange)

D'autres initiatives telles que la plantation d'un arbre pour les nouveau-nés existent dans les communes du GECT Alzette Belval. Ainsi à Audun-le-Tiche, Aumetz et Schifflange, une plantation d'arbre est opérée pour chaque nouveau-né dans la commune. C'est une action qui permet de sensibiliser la population et d'enraciner un sentiment d'appartenance à la commune. Une variante de cette pratique existe à Rumelange, qui organise la plantation d'un nouvel arbre pour les nouveaux-nés chaque année, à l'occasion de la journée de l'arbre. Idem à Boulange, où les élèves de CP plantent un arbre dans l'arboretum de la commune chaque année.



Plantation d'arbre dans l'arboretum à Boulange



Opération une naissance = un arbre à Audun-le-Tiche

B. La consultation

Différents outils permettent de récolter les opinions, les avis et les attentes des citoyens, la plupart du temps avant de prendre une décision susceptible de les concerner plus ou moins directement.

a) La consultation locale

La consultation locale se déploie de manière différenciée de part et d'autre de la frontière franco-luxembourgeoise.

Instituée en France par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la consultation locale permet aux électeurs d'une collectivité territoriale d'être consultés sur les

décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci. Une demande de consultation peut être introduite par les citoyens, la décision de l'organiser revenant toutefois à l'assemblée délibérante. La consultation locale n'est qu'une demande d'avis et le résultat ne lie pas le décideur, c'est notamment ce qui la différencie du référendum local. L'article L1112-20 du CGCT décrit la procédure de la consultation : *"Les électeurs font connaître par oui ou par non s'ils approuvent le projet de délibération ou d'acte qui leur est présenté. Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, l'autorité compétente de la collectivité territoriale arrête sa décision sur l'affaire qui en a fait l'objet."*

Les communes françaises ayant eu recours à la consultation sont les suivantes : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, et Villerupt. Le plus souvent, il s'agit de consultations prévues dans le cadre réglementaire, qui revêtent par conséquent un caractère prescriptif. Ces consultations sont souvent un échec en termes de participation citoyenne, elles n'attirent que très peu de personnes. Par exemple, la commune d'Audun-le-Tiche a lancé une consultation sur les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, mais personne ne s'était déplacée et il n'y a eu aucun retour alors qu'il y avait un réel dispositif d'accompagnement (une enquête, une exposition, un carnet à disposition). D'une manière générale, les communes organisent des actions de consultation citoyenne quand cela est obligatoire (PLUIH / projets d'aménagement) ou demandé par d'autres autorités comme l'intercommunalité, l'EPA Alzette Belval ou encore le SIVOM de l'Alzette pour leurs différents projets mais les citoyens ne se déplacent que très rarement ou alors les retours dévient du sujet initial à travers l'expression par les habitants de leur mécontentement.



Au Luxembourg, la consultation citoyenne locale repose principalement sur les commissions consultatives. Ainsi, à Esch-sur-Alzette, Mondercange, Rumelange, Sanem et Schiffange, une commission du vivre-ensemble interculturel (CCVEI) a pour mission

d'aller à la rencontre des habitants pour mieux intégrer leurs opinions dans les décisions qui seront prises au niveau local. La constitution de cette commission est rendue obligatoire dans toutes les communes du Grand-Duché de Luxembourg par la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel. Dans chaque commune, la commission du vivre-ensemble interculturel a un rôle de conseil auprès des autorités communales, elle agit en tant que facilitatrice de l'intégration de tous les résidents, et vise également à favoriser le dialogue et les échanges ainsi qu'à proposer des actions en faveur de l'intégration. À Sanem, par exemple, la commission du vivre ensemble essaie au maximum de toucher les citoyens, en cherchant à sensibiliser tous les habitants aux différents projets. Pour ce faire, elle organise notamment différentes fêtes avec et pour les habitants.

En plus d'avoir une CCVEI comme l'ensemble des communes luxembourgeoises, la commune de Schiffange a mis en place une commission des citoyens, qui joue un rôle important en matière de consultation citoyenne. Créée il y a 6 ans, cette commission est habilitée à traiter tous les problèmes que rencontrent les habitants, elle est composée de 8 citoyens tirés au sort parmi une quinzaine de candidats et de 8 personnalités issues des partis politiques. Cette commission participe surtout au futur plan directeur de la commune : infrastructures, gestion

des déchets, réorganisation des services communaux, ou encore conservation et revalorisation des espaces verts sont des exemples de thématiques traitées par la commission.

Par ailleurs, il existe d'autres commissions qui interviennent plus spécifiquement sur la thématique de l'écologie dans une démarche associant les citoyens. À ce titre, les commissions de l'environnement se positionnent souvent comme le relais du service écologique auprès des habitants de la commune. Ainsi, à Schiffange, la commission environnement invite 3 fois par an les citoyens à visiter des sites et réalisations sur la commune (p. ex. : visite dans le bois, visite d'un apiculteur). Malgré une météo pas toujours clémente, ces initiatives parviennent à rassembler entre 15 et 20 participants par manifestation. Toujours à Schiffange, les commissions consultatives rendent régulièrement des avis et sont toujours ouvertes au public. Toutes les commissions ont dans leurs membres deux citoyens (appel à candidatures puis tirage au sort). Dans les commissions, la langue luxembourgeoise est utilisée mais si une personne demande, les réunions sont en français.

Seule commune française à avoir institué les commissions « environnement », la commune d'Audun-le-Tiche a ancré la pratique de ces commissions afin de faire la feuille de route annuelle de l'action municipale autour de l'environnement. Bien qu'elles soient ouvertes aux citoyens, ceux-ci sont néanmoins très peu nombreux à vouloir y participer.

Autre modalité de concertation : le droit de pétition. Celui-ci a été reconnu par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 en France. La loi « 3DS »² du 21 février 2022 est venue élargir son champ d'application pour favoriser la participation citoyenne locale. Cependant, ce dernier demeure un dispositif très peu utilisé en France, en dépit des interventions du législateur. Une pétition peut avoir deux objets distincts : elle peut soit demander l'inscription, à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, de l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de sa compétence, soit demander l'inscription d'une affaire à l'ordre du jour de la même assemblée. Dans les deux cas, la demande ne porte donc que sur l'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'organe délibérant, qui conserve son pouvoir décisionnel quant à l'organisation de la consultation sollicitée ou quant au fait de délibérer sur l'affaire dont il est saisi, ce qui distingue le droit de pétition du référendum local. Aucune commune n'a signalé la mise en œuvre de ce type de sollicitation.

Au Luxembourg, le droit de pétition s'exerce principalement auprès de la Chambre des Députés et il fait partie des droits fondamentaux des citoyens. Cependant, l'usage du droit de pétition ne concerne que pour traiter des affaires relevant du champ étatique, la législation luxembourgeoise ne prévoyant pas de pendant du droit de pétition pour le niveau communal.

b) Les enquêtes (questionnaires)

Les enquêtes, notamment sous forme de questionnaires, sont une méthode d'implication des citoyens. Le questionnaire est un outil de consultation qui permet aux citoyens de se prononcer sur un sujet ou encore de donner leurs avis sur un projet présentant un intérêt public local. Si le questionnaire apparaît comme un outil relativement simple à mettre en œuvre et modulable quelle que soit la thématique abordée, peu de communes indiquent y recourir. La commune

²Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

de Mondercange a mené une enquête sur les consommations énergétiques des ménages. Cette enquête visait à construire un concept énergétique et à estimer le potentiel pour une production énergétique renouvelable et une réduction de la consommation d'énergie électrique et de chaleur sur le territoire communal. Dans cette perspective, la commune de Mondercange a mis au point 1800 questionnaires online ou papier, le temps de réponse était de 10 à 15 minutes, avec un prix par tirage au sort à un jeu concours. Cependant, le résultat n'a pas été au rendez-vous puisque la commune a recueilli seulement une trentaine de réponses. La commune de Sanem a également recours au questionnaire comme outil de consultation, mais avec des résultats mitigés également.





Efficacité énergétique des ménages
Commune de Mondercange



Chères citoyennes, chers citoyens,

Ayant signé le Pacte Climat avec l'Etat, la commune de Mondercange s'est fixée l'objectif de s'engager pour une politique énergétique et climatique durable, de réduire la consommation d'énergie sur le terrain communal et de promouvoir les énergies renouvelables. Ainsi, la commune a décidé d'effectuer un concept énergétique et d'estimer le potentiel pour une production énergétique renouvelable et une réduction de la consommation d'énergie électrique et de chaleur sur le territoire communal. Les ménages privés représentent le plus grand consommateur d'énergie, et ainsi, jouent un rôle décisif pour économiser de l'énergie.

L'évaluation de cette enquête permettra de recueillir des informations sur l'état énergétique des habitations privées et d'utiliser ces informations dans le cadre de l'établissement du concept énergétique pour le territoire communal. Toute information soumise lors de cette enquête sera traitée de manière strictement confidentielle. Vos données personnelles ne seront jamais transmises à des tiers et les informations obtenues seront utilisées uniquement dans le cadre du concept énergétique de la commune de Mondercange.

Si vous avez l'intention de participer à l'enquête, veuillez-vous assurer que vous disposez des documents suivants :

- Factures pour vos livraisons de carburant (mazout, gaz, bois, ...) des 3 dernières années
- Factures d'électricité des 3 dernières années
- Factures de la consommation d'eau des 3 dernières années
- Certificat de Performance Énergétique de votre habitation (si disponible)
- Documents supplémentaires fournissant des informations relatives à l'isolation thermique de votre bâtiment

Veuillez prévoir environ 10 à 15 minutes pour compléter le questionnaire et veuillez compléter toutes les questions auxquelles vous pouvez répondre. Chaque questionnaire rempli complètement ou partiellement sera utile pour l'établissement du concept énergétique.

Tout participant peut s'inscrire au jeu concours de la commune. Pour vous inscrire veuillez indiquer vos données de contact à la question 2. Le concours est doté d'un vélo électrique.

Vous pouvez compléter le formulaire jusqu'au 1er mai 2021 en version en ligne sous l'adresse suivante (www.mondercange.lu) ou renvoyer la version papier à l'adresse suivante :

**18, rue Arthur Thinnès
L-3919 MONDERCANGE**

Une version allemande est disponible sur demande.

☐ J'accepte que les informations saisies dans ce formulaire puissent être utilisées aux fins de cette enquête conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).



Scannez le QR pour répondre au questionnaire en ligne

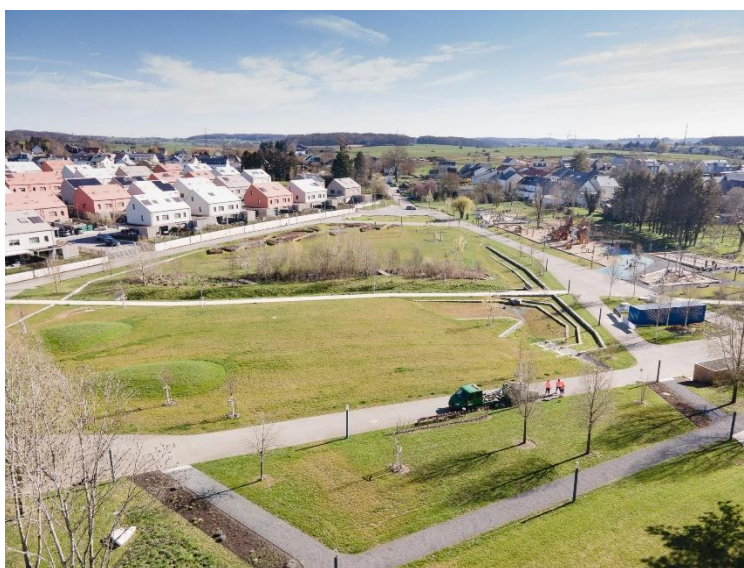
Les témoignages des communes sont concordants : les questionnaires toutes boîtes ou les enquêtes ne sont que très peu complétées.

C. La concertation

Différents outils permettent de réunir les citoyens dans l'objectif de se mettre d'accord à plusieurs avant d'entamer une action. La concertation est une forme de participation citoyenne qui associe les citoyens de manière plus importante. Ces derniers sont invités à émettre leurs propositions et échanger leurs arguments pour élaborer un projet commun. Au contraire d'une consultation ponctuelle, la concertation s'inscrit dans un processus plus ou moins long durant lequel le citoyen participe aux différentes étapes de la production des politiques publiques locales. Même si, là aussi, les avis et les propositions émis n'ont pas de caractère contraignant, la démarche semble toutefois avoir le mérite d'instaurer un véritable dialogue de proximité entre les décideurs et les citoyens.

a) La concertation au service de la construction d'un projet

Illustration 1 : l'aménagement du parc Molter à Mondercange



Le parc Molter est un lieu de rencontre et de détente pour les Mondercangeois et propose de nombreuses possibilités de loisirs pour les habitants. Le projet de réaménagement a été dévoilé le 30 mars 2019 aux citoyens de la commune. Environ 70 personnes ont assisté à la présentation de l'architecte paysagiste mobilisé sur le projet. Ce temps de présentation a permis aux habitants de

partager leurs idées concernant le futur aménagement du parc. En mai 2023, le parc Molter a été inauguré et remis à sa destination.

Le réaménagement du parc Molter est un exemple de projet urbain qui associe le citoyen dans les différentes étapes du processus de décision. À cet égard, il est le résultat d'une coproduction, c'est-à-dire une forme d'implication citoyenne basée sur une conception conjointe d'une façon d'agir, le résultat étant l'idée du collectif et non pas d'un acteur prédominant. Le réaménagement du parc a été entrepris en tenant compte de la volonté des habitants, afin de maximiser l'optimum social du projet. Le processus participatif a contribué à ce que le parc réponde prioritairement aux besoins et aux souhaits de ses futurs utilisateurs.

Illustration 2 : La végétalisation de la cour de l'école de Pontepierre à Mondercange



Toujours à Mondercange, la concertation avec les citoyens occupe une place centrale dans le cadre de l'appel à projet « Méi Natur an eise Schoulhäff » (« Plus de nature dans nos cours d'école »), lancé en octobre 2023 par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, et visant à encourager les communes dans leurs efforts en matière d'adaptation aux effets du changement climatique à

travers la végétalisation des cours d'école. L'idée est d'encourager les communes volontaires dans la mise en place de mesures de verdissement dans les cours d'écoles, en déminéralisant les surfaces scellées pour les remplacer par des arbres, des arbustes, ou des surfaces herbeuses. À Mondercange, ce projet concerne plus spécifiquement le verdissement de la cour de l'école de Pontepierre. Ce projet de réaménagement a fait l'objet d'un classement par le jury au 4^e rang sur les 17 projets présentés et a bénéficié d'une subvention de 500.000€ par le ministère. La commune de Mondercange souhaite promouvoir une participation active de tous les acteurs concernés (élèves enseignants, associations de parents ...) pour assurer la réussite de ce projet d'aménagement. Ainsi, la définition de l'avant-projet repose sur les suggestions avancées par les enfants de l'école, recueillies dans le cadre d'un concours de dessin organisé au début de l'année 2024. D'autres étapes de concertation sont prévues pour approfondir le projet en fonction des attentes exprimées par les acteurs concernés.

Illustration 3 : L'aménagement du parc Louis Aragon (Ottange-Nondkeil)



Projet participatif phare mené sur la commune d'Ottange en 2014, l'aménagement du parc Louis Aragon est un exemple de projet d'équipement relevant de la participation citoyenne sur les thématiques sociale et environnementale. L'aménagement du parc s'est fait grâce à l'implication citoyenne, notamment en concertation avec les jeunes du quartier Nondkeil, dans lequel est

situé le parc. À cet égard, la mairie a doté les jeunes du quartier d'un budget de 100 000€ et les a suivis dans leurs attentes et décisions d'aménagement pour le parc. Des réunions de chantier avec les jeunes se sont tenues pour suivre l'évolution des travaux d'aménagement sur place.

En 2021, de nouvelles installations ont vu le jour avec la mise en place de deux nouveaux toboggans pour les enfants. Le plan d'aménagement du parc s'est poursuivi en 2024 avec une piste de pumptrack en complément du skate-park. Le modus operandi du projet d'aménagement du parc s'apparente ici à la méthode de l'atelier collaboratif, dont l'objectif



opérationnel vise à prendre en compte les contraintes et attentes des usagers sur un dispositif public. Cela a permis aux citoyens de prendre activement part à la définition et à la mise en œuvre des différents projets d'aménagement du parc sur la décennie passée.

b) Les forums citoyens (Esch et Sanem)

Parmi les dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques, l'atelier citoyen permet d'obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée ou non mais à enjeu complexe, avec des moyens et des délais contraints. S'apparentant à ce mode d'actions, des forums citoyens ont été proposés à l'initiative des villes d'Esch et de Sanem.



Dans le cadre des Semaines de l'Environnement organisées à Belvaux (Sanem), un premier forum citoyen s'est réuni le 21 octobre 2023 et a rassemblé des habitants engagés sur la question du changement climatique. Dénommé « Biergerforum Klimaschutz », ce forum citoyen a été le lieu de discussions sur des sujets liés à l'énergie et à la protection du climat, dans une logique

d'identification des problèmes et des solutions à y apporter. Le début du forum a été marqué par un quiz, mettant en évidence des faits insoupçonnés sur la commune de Sanem et sur la question de l'environnement plus largement. Le déroulé du forum s'est caractérisé par l'ouverture de trois espaces de dialogue, chacun se focalisant sur un enjeu déterminant, en l'occurrence la lutte contre la précarité énergétique, les nouvelles entrées de production d'énergies et la sauvegarde des ressources précieuses. Chaque espace fut le lieu d'un échange citoyen constructif et fit l'objet d'un enregistrement graphique dynamique. Les organisateurs notent cependant un bilan final très nuancé dans la mesure où il y a un public qui s'amenuise au fil des jours du forum et des groupes qui sont, la plupart du temps, constitués des mêmes personnes. Plus généralement, à Sanem, la concertation avec les citoyens occupe une place importante lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des projets sur la commune. Bien qu'il soit difficile de réussir à mobiliser les habitants, la commune cherche à le faire pour de nombreux projets et démarches. Le service relation publique de la commune a l'ambition de mettre

d'avantage en avant la concertation, même si ce n'est pas toujours évident de trouver le vecteur idoine.



Parallèlement, le 22 mai 2024, un forum citoyen pour le climat s'est tenu à Esch-sur-Alzette dans le cadre des Assises du Pacte climat. L'objectif principal de ce forum était d'échanger avec le grand public sur les enjeux et les défis posés par le changement climatique et approfondir les enjeux auxquels sont confrontés plus spécifiquement les habitants

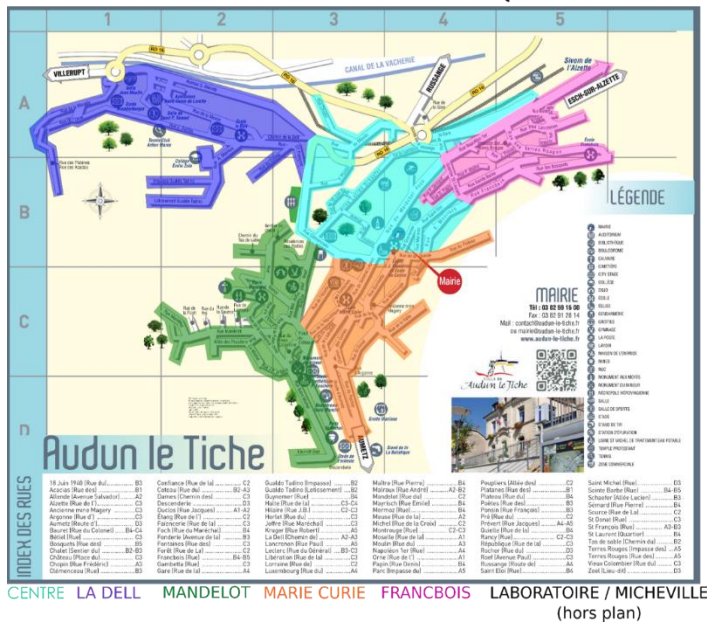
sur différentes thématiques. Le forum a également permis d'aborder les solutions possibles en questionnant les politiques publiques mises en œuvre à l'échelle de la ville pour répondre à ces enjeux. Enfin, le forum citoyen pour le climat d'Esch-sur-Alzette a pour ambition de créer les bases d'un dialogue et d'une implication citoyenne à long terme.

c) Les comités de quartier

Aussi connus sous les appellations de comité d'intérêt de quartier, d'association d'habitants ou de comité d'intérêt local, les comités de quartier peuvent être des associations à but non lucratif ou d'autres organisations non associatives, qui servent d'interlocuteur entre les habitants d'un quartier et les élus locaux. Sans disposer de réel pouvoir décisionnaire, ces comités possèdent toutefois une dimension sui generis assez marquée. Il en résulte que leur organisation, composition, rôles, et missions, diffèrent d'un quartier ou d'une ville à l'autre. Les comités de quartier peuvent représenter un outil efficace pour contribuer à la question de la démocratie participative, dans la mesure où chaque comité peut s'adapter à des contextes et réalités territoriales très différentes.

Outils privilégiés d'expression des habitants et de développement de la démocratie locale dans la commune, les comités de quartiers favorisent l'exercice d'une citoyenneté active, permettent de construire un meilleur vivre ensemble et d'améliorer le cadre de vie de la population. Les membres des comités de quartier se réunissent pour élaborer ensemble des projets d'évolution de leur quartier aux vues des problématiques qu'ils ciblent. L'objectif de ces comités est d'agir comme force de proposition mais aussi d'action. Chaque comité de quartier a vocation à réfléchir et mettre en œuvre des projets collectifs qui dépassent les intérêts individuels. Véritable lieux d'éducation et d'expression citoyenne, les comités de quartiers n'ont, par contre, pas vocation à être une chambre d'enregistrement des doléances particulières.

RÉPARTITION DES COMITÉS DE QUARTIER



Seule une commune interrogée indique avoir eu recours à cet outil participatif. Il s'agit de la commune d'Audun-le-Tiche, qui a adopté une charte des comités de quartier (cf. annexe 1) par une délibération du conseil municipal du 24 janvier 2022. Pour constituer ces comités de quartiers, la commune a lancé un appel à candidature du 20 janvier au 18 février 2022 auprès de ses habitants. Une trentaine de candidats se sont portés volontaires pour faire partie de ces comités. La validation des comités de quartiers et les nominations officielles ont eu

lieu fin février 2022. Au démarrage, il était prévu un comité par quartier, soit six au total, mais pour des questions d'organisation pratique certains ont été regroupés entre eux. Ainsi, quatre groupes agissent sur les quartiers suivants : Centre/Mandelot, Marie Curie, François, La Dell/Laboratoire Micheville. Cependant, depuis 2024 c'est finalement un comité global, unique, composé de 8 à 12 citoyens, avec un référent par quartier.

En effet, après le démarrage plutôt intéressant, il y avait de moins en moins de participants aux échanges par quartier. La commune a donc décidé de se concentrer sur un seul comité citoyen actif pour tous les quartiers et avec des habitants issus de chaque quartier. Ils sont le relais des attentes et besoins hyperlocaux et cela permet aux citoyens de prioriser les chantiers sur tous les quartiers. Par exemple, le comité a travaillé sur le « projet des parcs ». En substance, il fallait choisir par quel parc commencer les travaux de réaménagement (installation de bancs de tables, réfection de certains jeux... et c'est le comité citoyen qui a ordonné le phasage des travaux en fonction de « l'urgence » de traitement. L'autre thématique de travail du comité concerne les servitudes. L'objectif est de les cartographier pour avoir un atlas des cheminements piétons et vélos dans la commune. Ce travail a commencé par l'organisation de cinq rencontres sur le terrain afin de visualiser les servitudes les plus intéressantes pour cinq quartiers différents. Un plan de la ville en format A0 a été passé au crible, ce qui a permis de cibler les 23 servitudes qui doivent permettre de faire le tour de la ville aussi bien à pied qu'en vélo. À ce jour, il reste encore trois étapes à réaliser :

- la vérification des servitudes au niveau cadastrale (pour s'assurer que les servitudes sélectionnées appartiennent bien à la municipalité)
- le nettoyage des servitudes (certaines par les habitants, d'autres par les services techniques)
- la signalisation des servitudes par le biais de panneau, et l'information aux habitants par le biais d'une carte.

Il est à noter que cette pratique n'est pas réellement instituée côté luxembourgeois.

d) Le « Zukunftstrot Metzeschmelz »

Sur le versant luxembourgeois, l'aménageur AGORA a mis en place le « Zukunftsrot Metzeschmelz » (ou « conseil du futur » en français), un comité composé de 35 citoyens et de groupes engagés dans le vaste projet de reconversion des friches industrielles de la Metzeschmelz. Le Zukunftsrot a pour principale mission de conseiller les planificateurs sur les questions relatives à l'utilisation future, en particulier sur les aspects liés aux utilisations intermédiaires. Le comité a travaillé sur deux sujets prioritaires : d'une part, l'élaboration d'une charte de développement du quartier de la Metzeschmelz, et d'autre part l'aménagement des espaces publics appréhendé sous le prisme des besoins des futurs usagers.



Source : <https://participation.metzeschmelz.lu/fr/anmeldungzukunftsrot>

D. La coproduction

1. L'engagement pour l'initiative citoyenne à Villerupt

Plusieurs projets et dispositifs citoyens émergent sur le territoire d'Alzette Belval. Bien qu'ils ne soient pas en lien direct avec la thématique de l'écologie, ces formes de coproduction soutenues par la commune de Villerupt méritent néanmoins d'être soulignées.

a) Graines de savoirs



Né en février 2016 à la suite d'une réflexion menée en août 2015 par différents professionnels³, Graines de savoirs est un réseau d'échange des savoirs actif sur les municipalités de Villerupt, Thil et Hussigny Godbrange, mettant en relation des personnes de tous âges et de toutes origines et développant le partage des savoirs qui font l'identité des uns et des autres.

Graines de savoirs correspond à un réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS), un espace communautaire dédié à la transmission de savoirs, en échange de l'apprentissage de nouveaux, sur la base du principe de réciprocité (toute demande doit avoir une contrepartie en termes d'offre de savoirs). À ce titre, l'objectif de ce réseau est de permettre à chaque participant de perfectionner ses talents en tant qu'offreur ou demandeur de savoirs et de s'enrichir de l'apport de l'autre et de sa différence. Pour ce faire, des rencontres mensuelles définissent le contenu et la durée des échanges auxquels sont conviés les habitants et plus largement les citoyens. Ainsi, Graines de savoirs permet de créer du lien à travers la prise en charge et l'encadrement d'activités diverses et variées. Les échanges suivants, réalisés ou à venir, peuvent être soulevés à titre d'exemple : initiation à la langue des signes ou à la langue japonaise, ateliers cuisine (paëlla, lasagne, pizza sicilienne), initiation à la pratique bureautique, programme de jardinage à l'intérieur ou sur un balcon.



LES PRINCIPES DU RERS



b) Le Fonds d'Initiatives Citoyennes

³ Issus du service économie solidaire et insertion (SESIT), du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la Maison départementale des solidarités (MDS) de Villerupt (conseil départementale de Meurthe-et-Moselle).



Propulsé à l'échelle du territoire de la commune de Villerupt, le Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC) est un outil de développement de la démocratie participative visant à soutenir les habitants dans l'émergence d'initiatives citoyennes et favoriser leur expression. Il dispose d'une enveloppe annuelle cofinancée par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Ville de Villerupt. C'est un fonds destiné à octroyer des aides financières pour des projets ponctuels à budget modeste.

Les crédits mobilisés au titre du « Fonds d'Initiatives Citoyennes » sont destinés à :

- promouvoir les prises d'initiatives des habitants, organisés ou non en association par une aide financière rapide et souple ;
- soutenir les capacités tant collectives qu'individuelles des habitants à prendre des initiatives, à s'organiser, à mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif ;
- renforcer les échanges entre les acteurs d'un même quartier, une ville (habitants, associations, administrations ...).

Une association de gestion, « Le Club des 6 », est chargée de gérer les crédits apportés par le Département et la Ville, et tout autre contributeur éventuel, et de mettre à disposition des habitants ces fonds, dans les conditions définies par un règlement intérieur (cf. annexe 2). Depuis 2011, cette association est garante de l'utilisation des subventions octroyées aux projets et rend compte annuellement aux financeurs de l'utilisation des fonds destinés aux actions soutenues. Elle a vocation à faire le trait d'union entre les six quartiers de la commune en proposant des temps d'animations et d'échanges entre les citoyens.

Un comité local de promotion des projets est garant de l'utilisation du FIC, conformément au règlement intérieur. Il se réunit régulièrement, examine les projets, formule un avis sur leur pertinence, leur opportunité et leur financement, dans le cadre de la délégation de gestion donnée par le Département et la Ville. Composé d'habitants organisés ou non et de représentants des collectivités contributrices, le comité peut solliciter l'avis d'un tiers (professionnels, organismes ...) susceptible d'éclairer sa décision.

Le Fonds d'Initiatives Citoyennes de Villerupt peut constituer un outil d'appui afin de développer avec les citoyens des projets ayant une vocation écologique et sociale dans le cadre du projet ACTE

2. Les autres formes de coproduction

Différents outils permettent de concevoir de manière conjointe une façon d'agir avec comme résultat souhaité le produit d'une idée du collectif et non pas d'un acteur prédominant.

a) Le budget participatif

Le budget participatif donne aux citoyens un véritable pouvoir de décision sur une partie des politiques publiques locales. En consacrant une petite partie de leur budget d'investissement à ce dernier, les communes peuvent promouvoir l'engagement et la participation citoyenne sur leur territoire. C'est un moyen de sensibiliser les citoyens à la participation démocratique, tout en encourageant la créativité des habitants sur des projets concrets et visibles dans l'espace public. Aujourd'hui, des budgets participatifs existent dans plus de 200 communes et départements français, comme à Paris, Metz ou Strasbourg. Au Grand-Duché de Luxembourg, des budgets participatifs sont mis à disposition des habitants dans plusieurs communes, telles que Luxembourg-Ville, Differdange, Dudelange, Strassen ou Bertrange.

Sur le territoire d'Alzette Belval, deux communes ont déjà recours au budget participatif et deux autres envisagent d'y avoir recours prochainement. Parmi les communes disposant d'un budget participatif figure la commune de Villerupt, qui a octroyé jusqu'à 50 000€ de son budget d'investissement à des projets proposés et choisis directement par les habitants. En vigueur depuis 2021, le budget participatif permet à tout Villeruptien.ne.s de faire une proposition, les conditions de recevabilité des projets étant fixées par un règlement d'éligibilité adopté par la commune. Il y a toujours un grand nombre de projets déposés par les habitants, ce qui témoigne d'une implication citoyenne relativement forte. Bien qu'une dizaine de projets soit généralement retenue chaque année, l'étape du vote rassemble un nombre plus ou moins important de citoyens. La 1^{ère} édition du budget participatif avait réuni environ 90 votants, dont le choix s'était porté sur deux projets d'équipements (pose de tables de jeux dans la cour de la bibliothèque Louise-Michel et pose de « piéto[®] » ainsi que de panneaux lumineux). En raison de l'ouverture du budget participatif aux enfants, l'opus 2024 se caractérise par une participation de plus en plus nombreuse et fructueuse. Plus de 150 bulletins contenant les idées et les projets des citoyens ont été déposés dans les urnes disposées à cet effet. L'édition 2024 a rassemblé quant à elle 439 votants qui se sont prononcés sur 24 projets citoyens. Les habitants ont majoritairement choisi le projet d'adapter le skate-park du parc Robespierre aux débutants pour le rendre plus accessible et y ajouter des mini murs d'escalade pour initier les plus jeunes à cette pratique.





Depuis octobre 2022, la commune d'Audun-le-Tiche dispose également d'un budget participatif, doté d'un budget annuel de 48 000€, ouvert à tous les habitants. Ces derniers ont ainsi la possibilité de proposer un projet pour la ville répondant à différents critères (visée collective, projet d'investissement, et relevant de la compétence communale). Une dizaine de projets ont été ainsi déposés par les habitants et deux ont été sélectionnés sur la base de différents critères d'éligibilité par la commission de la démocratie participative. Les projets ont ensuite été soumis au vote des habitants, en ligne ou par bulletin de vote en mairie. En général, il y a une centaine de votants depuis la mise en place du dispositif. Pour l'année 2023, les habitants ont majoritairement choisi le projet d'installations sportives consistant au déploiement d'un street work-out au parc Clémenceau.

Pour l'édition 2024, les habitants de la commune d'Audun-le-Tiche ont choisi à une large majorité le projet de réhabilitation du lavoir en pierre du pays rue des Fontaines. Les travaux de rénovation ont démarré en septembre 2024.



Aucune commune luxembourgeoise constituant le GECT Alzette Belval n'a pour l'heure institué un tel dispositif de budget participatif. Cependant, des réflexions sont en cours sur la mise en place d'un budget participatif à Sanem et à Rumelange. Il s'agit d'emboîter le pas aux autres communes luxembourgeoises disposant déjà d'un budget participatif. La commune de Roeser (6 278 habitants) est un exemple sur lequel Sanem prend appui en vue de la mise en place d'une telle démarche participative. Cette commune met à disposition des habitants un budget participatif constitué d'une enveloppe de 100 000 € en utilisant la plateforme informatique iD City. Cette démarche participative s'inscrit dans la volonté d'impliquer plus largement les citoyens dans des projets destinés à améliorer le cadre de vie de la ville. La commune de Rumelange travaille également à la mise en place d'un budget participatif en s'inspirant cette fois de Dudelange, qui dispose déjà d'un tel dispositif. Elle prévoit ainsi d'octroyer à l'avenir une petite partie de son budget d'investissement pour impliquer davantage les citoyens dans la vie de la commune. Un bureau d'études sera chargé d'accompagner ce processus.

b) Le conseil municipal des jeunes et le conseil municipal des enfants

Outil de démocratie participative inclusif et à destination de la jeunesse, le conseil municipal des jeunes (CMJ) ou des enfants (CME) en France est un groupe local où tout jeune âgé de 9 à 18 ans a la possibilité de s'impliquer dans la vie de sa commune, en proposant des idées, en débattant et en participant à des projets tels que l'amélioration des équipements municipaux ou encore l'organisation d'événements sur le territoire de la commune. Parmi les communes

de l'agglomération d'Alzette Belval, seules deux communes françaises disposent d'un conseil municipal des jeunes : Audun-le-Tiche et Villerupt.

Engagée auprès de l'Unicef dans le réseau Ville amie des enfants pour le mandat 2020-2026, la commune de Villerupt dispose d'un conseil municipal des enfants (CME), qui intervient sur des projets concrets répondant aux attentes des jeunes. Le CME de Villerupt a ainsi participé aux réhabilitations des parcs et des aires de jeux de la commune. La commune veille à ce que les actions menées dans le cadre du CME soient autant prévues pour les enfants que pour les adultes. Par ailleurs, la commune a à cœur de prévoir l'ensemble de ses communications « à hauteur d'enfants » afin que ces derniers soient réellement impliqués dans les projets et réflexions.



Le 6 avril 2022, c'est au tour de la commune d'Audun-le-Tiche d'instaurer un conseil municipal des jeunes (CMJ), regroupant entre 12 et 15 jeunes, issus des écoles de la commune et principalement des classes de CM1/CM2. La mise en place de ce nouveau conseil municipal des jeunes vise à initier les enfants à la vie et aux décisions politiques locales, en offrant aux jeunes la possibilité de prendre toute leur place dans la commune. Les jeunes engagés du CMJ sont ainsi pleinement associés aux manifestations organisées par la ville d'Audun-le-Tiche



Un dispositif similaire existe au Luxembourg le « Kannergemengerot » (KGR), qui signifie littéralement « conseil communal des enfants » mais n'est, à ce jour, pas déployé sur les communes du GECT Alzette Belval. Le « Kannergemengerot » vise principalement à promouvoir la participation des enfants à la vie politique communale en leur offrant un espace pour s'exprimer. Une fois élu, le KRG se réunit en règle générale une à deux fois par mois. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu écrit, qui est distribué aux participants ainsi qu'aux responsables. Dans ce contexte, la communication et l'information occupent une place centrale. Les idées des écoliers sont toujours regroupées en trois catégories : l'école proprement-dite, le Service d'éducation et d'accueil (SEA), mais aussi la commune ou le village concerné. Chaque projet est évalué et discuté en fonction de sa faisabilité, puis présenté au conseil communal. Le KGR dispose d'ailleurs d'un budget propre pour la réalisation de ses projets.

E. La cogestion

La cogestion correspond à la phase la plus avancée d'implication et de participation citoyennes. Elle vise à associer les différents acteurs, et en particulier les citoyens, à toutes les étapes du processus de décision, de la conception à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre.

- a) Les vergers et jardins citoyens (Audun, Belvaux-Rédange, Esch, Ottange, Schiffange, Thil, Villerupt)

Le verger citoyen est une forme avancée de participation citoyenne. En effet, le citoyen est un acteur de premier plan au sein d'un tel dispositif dans la mesure où il est appelé à participer directement et de manière régulière à l'entretien des vergers et jardins en y consacrant une partie de son temps libre. Le verger citoyen suppose donc une forte implication citoyenne, condition sine qua non d'une mise en œuvre réussie sur le long terme. Outre sa dimension fédératrice, le verger ou jardin citoyen a une vocation environnementale indéniable. Il s'agit ici d'agir pour le maintien de la biodiversité dans un contexte urbain qui ne s'y prête pas forcément. Déployé sur des parcelles communales non urbanisées, le verger ou jardin peut être un levier de mobilisation citoyenne au service des transitions écologique, agricole et alimentaire. De ce point de vue, la création et l'entretien de vergers citoyens s'inscrivent pleinement dans l'optique des projets bottom-up permettant aux citoyens d'agir concrètement pour la transition écologique en apportant de la nature en ville.

À l'échelle d'Alzette Belval, plusieurs communes ont décidé de mettre à disposition des habitants une ou plusieurs parcelles pour leur permettre de cultiver leur propre potager. À Audun-le-Tiche par exemple, le développement du verger municipal est animé par un petit groupe de bénévoles, qui initient, par ailleurs, les écoliers. La ville d'Audun-le-Tiche a investi 15 000€ pour ce projet situé dans le parc de la rue François-Poncin. L'opération est conçue pour fédérer toutes les générations des habitants de la commune, les reconnecter à la nature et travailler la terre. Le verger-potager municipal vise également à développer la consommation en circuit-court, d'abord pour les habitants les plus fragiles de la commune (les légumes récoltés sont donnés au CCAS, aux Restos du Cœur...), et ensuite pour tout le monde au-delà des limites communales.

[Le verger municipal d'Audun-le-Tiche en photos](#)



Entrée du verger municipal d'Audun-le-Tiche © Radio France - Alexandre Motto



Verger-potager d'Audun-le-Tiche - Amandine Jaffré, mairie d'Audun-le-Tiche

À Schiffflange, les vergers citoyens représentent un engagement communal très important. En effet, trois séries d'initiatives sont accompagnées par la commune :

- Par la signature du Pacte Climat, la commune s'est engagée à renverser la perte de la biodiversité sur son territoire. Depuis des années, la commune s'est également engagée à éliminer les pesticides afin de protéger la faune et la flore en milieu urbain. Pour accompagner ces objectifs, la commune met en oeuvre le projet « Urban Gardening », qui vise à favoriser la culture du jardinage de fruits et légumes en milieu urbain. Concrètement, des surfaces de cultivation (mise à disposition de plates-bandes surélevées) ont été aménagées à travers la commune permettant ainsi aux habitants n'ayant pas de jardin de les louer pour y cultiver leurs fruits et légumes. Le projet « Urban Gardening » a été élargie à la « Cité Emile Mayrisch » et un 4ème site est prévu pour les habitants de la « Maison des Générations ».



- « Gielt Band » (« ruban jaune ») « Ici, la cueillette est autorisée » est une initiative lancée par le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural luxembourgeois. Le concept est relativement simple : si un ruban jaune est attaché à un arbre fruitier, la cueillette pour usage personnel est autorisée, voire encouragée, pour éviter que des centaines de kilos de fruits pourrissent sur et sous les arbres. La campagne permet ainsi de faire d'une pierre deux coups, en luttant activement contre le gaspillage alimentaire et en valorisant les fruits locaux, qu'ils soient beaux ou moches, parfaits ou bicornus. Le syndicat de communes Pro Sud a déployé une carte localisant les vergers et les arbres, et a déployé une communication renforcée à ce sujet chaque année.



À noter que dans le cadre du projet INTERREG ACTE, un accord a été trouvé en 2025 avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture luxembourgeois afin d'étendre l'initiative « Gielt Band » sur le territoire français, à la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette. Les modalités de l'extension de cette initiative sont actuellement en cours de construction.

- Le « Kraidergaart » est un grand jardin public d'herbes médicinales, situé au Brill dans l'ancienne Rue de Hédange, près de l'Atelier communal, entouré par un verger et deux étangs. Créé en collaboration avec le Syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA), le jardin médicinal se compose de douze



parterres d'environ 50 mètres carrés chacun. Quatre parterres historiques donnent un aperçu du développement de la phytothérapie depuis la période du Moyen Âge. Huit platebandes thématiques traitent chacune des maladies de certains organes du corps. Le jardin est accessible au public et ouvert toute l'année. La signalisation donne un aperçu du sujet et présente diverses plantes médicinales et leurs effets. Les citoyens peuvent interagir avec les fleurs et les plantes, ils peuvent les toucher et les sentir. La récolte est également autorisée dans une mesure modeste.



Comparables aux vergers citoyens, les jardins communautaires de Belvaux ont cependant la particularité de s'inscrire dans une logique résolument transfrontalière. Le jardin communautaire du Matgesfeld se compose de 28 parcelles mises à disposition des citoyens de la commune, de l'école Belvaux Poste ainsi que de la Maison Relais de Rédange en France. Cette initiative transfrontalière permet de favoriser l'activité de jardinage de différentes manières : mettre des parcelles ou des jardinières à disposition des habitants, distribuer des plantes et arbres aux habitants, créer des formations sur le jardinage ou proposer des opérations de compostage, accompagnées d'une formation aux outils et de leur mise à disposition.

De 2016 à 2020, un projet de jardinage transfrontalier a été porté le GECT Alzette Belval et soutenu activement par les communes de Sanem et Rédange. Inscrite dans le cadre du projet INTERREG VA Grande Région « Alzette Belval vivons ensemble ! » (ABENS), cette initiative s'est traduite par plusieurs actions. Des bacs de culture ont

été installés devant l'école de la commune de Rédange pour sensibiliser les jeunes et moins jeunes à la thématique du jardinage et aux enjeux environnementaux sous-jacents qu'elle soulève (transition du modèle agricole, circuits-courts, localisme). Depuis 2019, le péricolaire de Rédange dispose également d'une parcelle au Matgesfeld à Belvaux et s'y rend pour des activités de jardinage et de cuisine encadrées, en compagnie des enfants des maisons relais de Belvaux. De plus, ce projet comprend l'aménagement d'espaces de jardinage sur les territoires des deux communes, sur des terrains ou en culture surélevée. Il visait aussi à mettre en place un réseau « d'amis du jardinage Belvaux – Rédange », par l'entremise de l'association citoyenne

« Les Amis de la Fleur » de Belvaux qui gère le jardin du Matgesfeld. Une manifestation d'embellissement de la frontière entre Belvaux et Rédange a été organisée le 2 juin 2019, sous le mot d'ordre « fleurissons la frontière ».

Début 2025,

b) L'asbl Transition Minett (Esch-sur-Alzette)

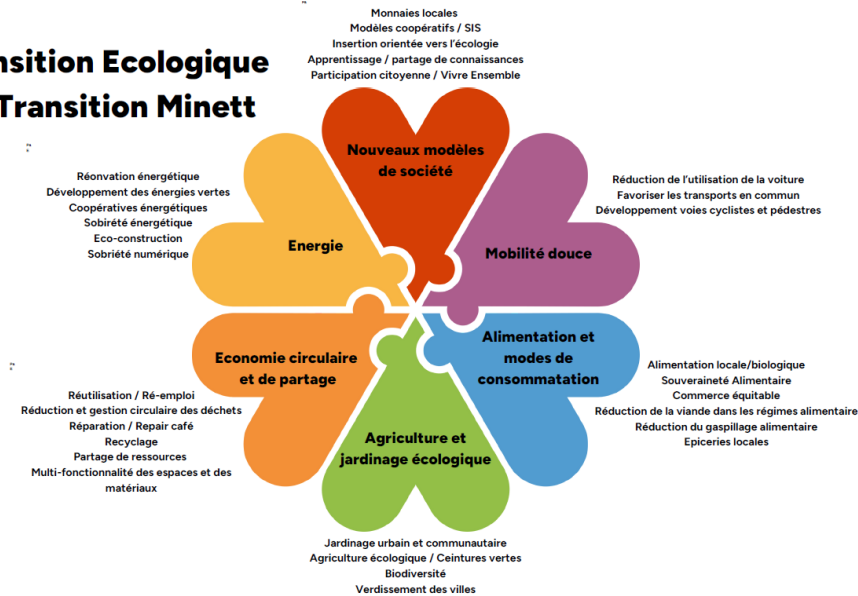


Transition Minett est une association à but non lucratif (asbl), subventionnée par la Ville d'Esch, qui rassemble des personnes désireuses de mettre en commun leurs connaissances et leur savoir-faire pour mettre en œuvre des actions et des projets concrets en faveur de la transition écologique.

L'initiative Transition Minett a été lancée en décembre 2011 avec l'objectif de préparer aujourd'hui un monde sans pétrole pour demain. Le pari qui a été fait est que tout le monde est capable d'agir, d'être créatif et d'exprimer des compétences, dans des actions concrètes et positives afin de répondre au double défi du pic pétrolier et du dérèglement climatique, mais aussi aux crises sociales et économiques. Sa source d'innovation est de miser sur le réseau et d'activer les forces et talents qui sommeillent dans la société : les habitants d'un quartier, les entreprises locales, les écoles, les artistes, les responsables politiques, etc. Créer un avenir meilleur et moins vulnérable devant les crises écologiques, énergétiques et économiques ; réduire la consommation d'énergie fossile ; reconstruire une économie locale vigoureuse et soutenable et retrouver un bon degré de résilience par la relocalisation de ce qui peut l'être sont les objectifs auxquels Transition Minett entend contribuer. Pour ce faire, elle propose des projets concrets à l'échelle locale et régionale comme le jardinage urbain, la consommation, une coopérative d'énergie verte TM Enercoop, la sensibilisation à travers des actions ludiques, p.ex. le festival Do-It-Yourself, ou encore diverses activités et ateliers.

L'engagement de Transition Minett pour la transition écologique se décline par un travail prioritairement établi autour de six grands axes thématiques : l'énergie, les mobilités douces, l'agriculture et le jardinage écologique, l'économie circulaire et de partage, les nouveaux modèles de société, et l'alimentation et les modes de consommation. Cette approche holistique de la transition écologique permet d'appréhender les différentes problématiques engendrées par le changement climatique de manière globale. Ainsi, les actions menées par l'asbl Transition Minett peuvent prendre différents aspects, en fonction de la thématique abordée.

La Transition Ecologique pour Transition Minett



Transition Minett joue un rôle important dans la transition écologique à Esch-sur-Alzette à travers son engagement dans le mouvement du « Collectif Citoyen pour le Climat » (CCC) lancé fin 2022 avec les Eschois.es. Le CCC est composé d'une dizaine de groupes citoyens qui évoluent autour de trois grandes thématiques que sont la transition alimentaire, la vie de quartier/mobilité et l'économie de partage et des « 5R » de la circularité (refuser, réduire, réutiliser, recycler et rendre à la terre). Transition Minett apporte à ces groupes citoyens un soutien à plusieurs niveaux, que ce soit en termes d'animation, de logistique, d'expertise, de formation ou encore dans le but d'assurer un travail de coordination entre les différents groupes.

En ce qui concerne la thématique de la transition alimentaire par exemple, Transition Minett intervient auprès de trois groupes citoyens constitués dans la perspective de travailler sur les différents aspects de celle-ci :

- Le groupe d'achats (paniers) a pour objectif de faciliter la consommation responsable grâce à l'intervention de l'équipe de la Mesa, La Maison de la Transition, qui compose chaque semaine un panier de produits végétariens ou végétariens issus de l'agriculture bio et locale. L'offre des produits et la composition des paniers font régulièrement l'objet de modifications sur la base des avis et recommandations émis par les citoyens engagés dans le groupe.
- Le groupe « manger bio, local et végétarien » travaille quant à lui sur la sensibilisation autour d'une alimentation végétarienne et de ses bienfaits pour la santé. L'appui de Transition Minett à ce groupe met en évidence l'engagement de l'association pour une transition alimentaire citoyenne vers la réduction de la consommation de produits d'origine animale et de ses impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité.
- Le groupe contre le gaspillage alimentaire est engagé dans l'asbl Foodsharing Luxembourg, engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et qui organise régulièrement des repas zéro déchets à la Mesa, à la base d'aliments récupérés.

S'agissant de la thématique de l'économie de partage et du zéro déchet, Transition Minett agit, là encore, en étroite collaboration avec différents groupes citoyens mobilisés autour de cette thématique : un groupe sur la seconde main, un autre sur le zéro déchet et un dernier sur le numérique durable. Transition Minett apporte également un soutien aux citoyens par le biais de l'organisation d'ateliers collaboratifs

et participatifs. À cet égard, le tiers-lieu Facilitec géré par l'asbl est un espace de rassemblement où sont proposés différents ateliers ouverts aux publics, avec un encadrement spécifique permettant à chaque citoyen d'acquérir une autonomie et de pouvoir inscrire son action dans une démarche circulaire de type 5R.



c) Les installations d'usage collectif (grainothèques, composteurs, giveboxes)

D'autres actions de participation ou d'implication citoyenne peuvent reposer sur un engagement plus direct des citoyens. À cet égard, il existe des dispositifs permettant aux citoyens d'agir et de s'impliquer personnellement. Ces dispositifs reposent sur des installations d'usage collectif qui peuvent consister en des aménagements d'intérêt général dont la gestion est ouverte à tous les citoyens souhaitant y prendre part. Inclusives et collectives, ces actions peuvent être ponctuellement soutenues par les communes (mise à disposition de terrain, achat du matériel d'exploitation, recours à une expertise, etc.) pour faciliter leurs mises en œuvre qui relèveront des habitants.



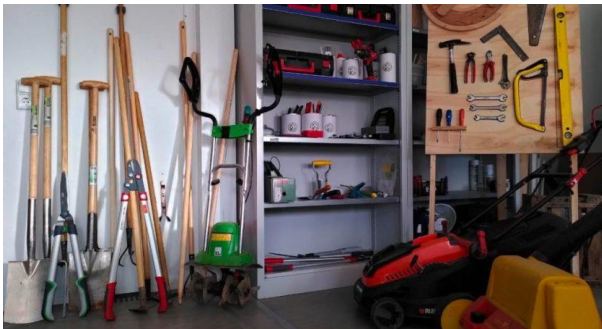
Contribuant à la sauvegarde de la biodiversité, les grainothèques sont des initiatives citoyennes qui consistent à déposer et échanger en un lieu librement accessible des graines de fleurs, de fruits et de légumes, sans leur octroyer une quelconque valeur marchande. Les grainothèques ne sont pas des initiatives très répandues sur l'agglomération d'Alzette Belval. Côté français, il existe des grainothèques disposées dans les deux bibliothèques de la commune de Villerupt, et dans celle d'Aumetz permettant aux jardiniers amateurs de déposer ou prendre librement des semences potagères et florales.

bibliothèques de la commune de Villerupt, et dans celle d'Aumetz permettant aux jardiniers amateurs de déposer ou prendre librement des semences potagères et florales.



Dans la même perspective, les composteurs collectifs s'inscrivent dans une démarche éco-inclusive et offrent aux habitants qui n'ont pas de jardin la possibilité de composter ensemble sur un espace commun. Ainsi, une des démarches engagées en matière de transition écologique par la ville d'Aumetz et celle d'Audun-le-Tiche, avec le soutien de la CCPHVA, est le déploiement de plusieurs composteurs collectifs sur le territoire communal. La mise en place de composteurs collectifs a également été envisagée à Ottange.

Cependant la tentative de constituer une cohorte d'ambassadeur des composteurs s'est vite heurtée à un échec. Il va sans dire que la réussite d'une telle démarche de cogestion implique nécessairement l'assentiment des habitants ou a minima d'un groupe d'habitants particulièrement impliqués dans la vie locale et disposés à consacrer une partie de leurs temps libre à la gestion du projet.



Les initiatives telles que les givebox (littéralement « boîtes à dons ») constituent un autre exemple d'installations collectives pouvant être gérées par les citoyens. Outils communautaires, les giveboxes représentent des lieux dans lesquels les citoyens sont conviés à laisser des objets de toutes sortes qu'ils n'utilisent plus.

Ces objets appartiennent alors au bien commun et n'importe qui en possède un droit d'usage. Ces initiatives sont principalement portées par des citoyens du côté luxembourgeois, dans les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem. À Sanem, plusieurs actions pour l'économie citoyenne sont d'ailleurs menées, outre la mise en place de giveboxes, comme des boîtes à livres, ou des « Gutt Geschier » (bibliothèques d'outils à emprunter).

Charte des comités de quartier

Centre – La Dell – Francois – Laboratoire/Micheville – Mandelot – Marie-Curie

Préambule :

Outils privilégiés d'expression des habitants et de développement de la démocratie locale dans notre ville, les comités de quartier favorisent l'exercice d'une citoyenneté active, permettent de construire un meilleur vivre ensemble et d'améliorer le cadre de vie des Audunois.

La présente charte fixe les rapports entre la ville d'Audun-le-Tiche et les comités de quartier tout en définissant les responsabilités et les rôles respectifs de chacun. Elle est adoptée par le Conseil Municipal.

Les comités de quartier agissent en observant une totale neutralité, qu'elle soit politique, religieuse ou philosophique.

Tout membre s'engage, de facto, en apposant sa signature, à respecter la présente charte dans son intégralité.

Article 1 :

Les comités de quartier seront idéalement composés de 8 personnes maximum, majeures, résidant dans le quartier du comité pour lequel elles candidatent, et, dans la mesure du possible, en respectant la parité. Les élus et agents municipaux de la ville d'Audun-le-Tiche, ne pourront pas candidater.

Article 2 :

L'appel à la candidature se fera à l'aide d'un questionnaire, sur format papier ou électronique.

Article 3 :

Parce que la volonté du conseil municipal est de former des comités de quartier les plus représentatifs possibles dans la pluralité et la diversité, les membres seront désignés par la commission démocratie participative selon l'ordre des priorités suivant :

1. Les membres sont déjà impliqués dans leur quartier en étant membres cooptés
2. La parité des membres
3. La diversité de localisation au sein même du quartier
4. La diversité des catégories d'âge

Article 4 :

La qualité de membre se perd :

- Par décès,
- Par démission adressée à Madame la Maire,

- Par exclusion prononcée par Madame la Maire pour tout motif d'ordre public ou pour non-respect de la charte.

Article 5 :

Les Comités de quartier, en nombre de 6, sont répartis comme suit :

- Quartier Centre
- Quartier la Dell
- Quartier Francbois
- Quartier Mandelot
- Quartier Marie-Curie
- Quartier Laboratoire/Micheville

(voir le plan en annexe)

Article 6 :

Les comités de quartier seront compétents pour coconstruire sur leur territoire les solutions concernant toutes thématiques jugées nécessaires.

Article 7 :

Les comités de quartier sont élus pour 3 ans. Au terme de leur mandat, les membres sortants pourront candidater à nouveau.

Article 8 :

Les comités se réuniront, dans la mesure du possible, 3 fois (minimum) par an.

Article 9 :

Une réunion annuelle, plénière, regroupera les six comités.

Article 10 :

L'ordre du jour des réunions sera déterminé en concertation entre les membres des comités de quartier.

Article 11 :

Participeront à ces réunions un élu membre de la commission démocratie participative, le responsable administratif et, en tant que de besoin, toute personne utile aux travaux des comités.

Article 12 :

Le comité adoptera ses propositions par vote des membres présents, en les priorisant. Seront adoptées les propositions ayant recueilli les votes favorables d'au moins 5 de ses membres.

Article 13 :

Les propositions devront, par définition, être légalement réalisables, relever de la compétence municipale, être budgétairement viables et présenter un caractère d'intérêt général.

La ville s'engage dans la limite de sa compétence, à mettre en œuvre les propositions ou de relayer les propositions qui ne sont pas de sa compétence aux structures adéquates.

Article 14 :

Chaque année, une enveloppe financière sera déterminée par la commission et mise à disposition de chaque comité pour la réalisation d'actions à destination des habitants du quartier. Cette enveloppe sera établie selon les besoins dans la section fonctionnement du budget municipal.

Article 15 :

Cette charte est susceptible d'être révisée par le conseil municipal si besoin, à l'initiative de la commission démocratie participative.

Annexe 2 : Règlement intérieur du Fonds d'Initiatives Citoyennes

Annexe : Règlement intérieur du FIC

FONDS D'INITIATIVES CITOYENNES DE VILLERUPT
--

REGLEMENT INTERIEUR (CLPP du 6 avril 2011)

Préambule: Les objectifs et le fonctionnement du Fonds d'Initiatives Citoyennes s'appuient sur une convention à laquelle est annexée un règlement intérieur (le cas échéant, la proposition présente de règlement intérieur est à joindre à la convention après amendement par le comité local de promotion des projets).

ARTICLE 1 : objectif

Le Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC) de Villerupt a pour objectif de répondre rapidement aux initiatives et aux projets d'habitants, organisés ou non par une association, qui nécessitent une aide financière tout en évitant les lourdeurs administratives.

ARTICLE 2 : modalités de mise en œuvre

Les demandes au titre du Fonds d'Initiatives Citoyennes se feront par l'intermédiaire d'une fiche projet à remplir et à déposer dans les services de la ville, ou auprès de l'association « Le Club des 6 ».

Peuvent solliciter le FIC, les habitants de la commune:

- sans distinction,
- agissant à titre personnel ou collectif,
- bénévolement,
- qui expriment une volonté d'initiative au service du quartier ou de la commune
- éventuellement soutenus par un professionnel.

Chaque porteur de projet établit un bilan de l'action réalisée (cf. fiche bilan jointe), accompagné des factures. Il se doit de promouvoir le dispositif FIC.

Le Fonds d'Initiatives Citoyennes ne peut pas subventionner une action déjà commencée, voire achevée.

Le soutien financier du Fonds d'Initiatives Citoyennes ne peut être érigé en principe.

Une même action ne peut pas être financée plusieurs fois par le Fonds d'Initiatives Citoyennes.

Le Fonds d'Initiatives Citoyennes ne peut pas soutenir un projet qui génère un profit (avantage financier ou autre avantage matériel). En cas de profit non prévu, celui-ci devra obligatoirement bénéficier aux habitants.

ARTICLE 3 : modalités pratiques

Les dates limites de dépôt des fiches de demande sont fixées à 10 jours avant la réunion du comité local de promotion des projets afin de permettre la transmission des informations aux membres de celui-ci.

Le retrait et le dépôt des fiches des projets se font auprès des services de la ville ou auprès de l'association « Le Club des 6 ».

ARTICLE 4 : le comité local de promotion des projets

Le comité local de promotion des projets assure la mise en œuvre du FIC et en définit les règles d'utilisation dans le respect des conditions fixées par le département de Meurthe et Moselle et la commune de Villerupt.

Le nombre maximum de membres est fixé à douze avec une représentation aussi équitable que possible de l'ensemble des secteurs de la ville.

Il se réunit régulièrement, examine les projets, formule un avis sur leur pertinence et leur financement.

Dans le cadre de son fonctionnement, il peut notamment :

- instituer une présidence tournante.
- intégrer des porteurs de projet et des membres des comités de quartier, le porteur de projet ne pouvant pas toutefois participer à la délibération de validation du projet.

Les critères retenus pour l'éligibilité des projets sont :

- le projet doit se dérouler à Villerupt et s'adresser aux habitants de Villerupt
- le projet doit être en conformité avec les objectifs communs définis par l'article 2 de la convention de gestion :
 - favoriser les prises d'initiatives des habitants, organisés ou non en association,
 - promouvoir les capacités collectives et individuelles des habitants à prendre des initiatives, à s'organiser, à mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif,
 - renforcer les échanges entre les acteurs d'un même quartier, de la ville,
- le projet doit être innovant ou être l'évolution d'un projet précédent soutenu par le FIC

Le montant total des financements des projets pour l'année ne peut excéder la participation allouée par les collectivités, Ville et Conseil départemental, pour l'année, complétée éventuellement de fonds de réserve de projets antérieurs.

Le montant maximum de la participation FIC sur un projet est fixé à 1000 €, sauf circonstances exceptionnelles à l'appréciation du comité.

L'association de gestion du FIC, « Le Club des 6 », peut, à leur demande, accompagner les porteurs de projet dans son élaboration et sa concrétisation.

Il assure la gestion financière, dépenses et recettes, des projets retenus par le comité local de promotions des projets.

Le comité local de promotions des projets se doit de promouvoir le FIC et soutenir les projets en toute objectivité et dans le respect d'une neutralité politique et religieuse.

ARTICLE 5 : modifications du règlement intérieur

Le présent règlement est susceptible de faire l'objet de modifications sur décision collégiale du CLPP et dans le respect de la convention-cadre.